

Fiche formation Chef de quart 500/ Capitaine 500

<u>Intitulé de la Formation</u>: « <u>Chef de quart 500 / Capitaine 500</u> » - (CQ 500)

RNCP: 39152 Publié le 12/06/2024

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **10 à 12 apprenants** *Formation effectuée 1 année sur 2 à l'EPFMA*

Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Finalités

Préparer le marin aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier

Le Brevet de Chef de Quart 500 UMS permet d'embarquer en qualité d'officier chargé du quart à la passerelle (et de second Capitaine) sur tous types de navires de jauge brute inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes

Le Brevet de Capitaine 500 UMS sera délivré à l'issue de <u>12 mois de navigation effective</u> effectués postérieurement à l'obtention du Brevet de Chef de Quart 500 dont 6 mois en qualité de Capitaine après l'obtention du Brevet de Capitaine 200 ou en qualité d'officier à la passerelle. Le Brevet de Capitaine 500 UMS permet d'exercer les fonctions de Capitaine sur tout navire de moins de 500 UMS armé au commerce et à la plaisance professionnelle et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes

Objectifs

À la fin de la formation, le marin qui aura suivi la formation sera capable de :

- maîtriser les règles de conduite du navire,
- manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité,
- planifier un voyage et diriger la navigation,
- maîtriser la langue anglaise courante et technique,
- savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître les bases du droit et de l'économie maritimes,
- connaître les questions relatives à l'exploitation du navire, à sa stabilité, et lui assurer un bon état de navigabilité,
- maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire,
- maîtriser les régles en matière de contentieux,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

<u>Type de formation</u> (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- ➤ Durée en heures de formation : **centre 552 heures** (évaluations comprises)
- Formation dispensée en continu, en centre et en présentiel.
- Formation théorique et pratique (apport de connaissances, exercices, simulations).
- Durée hebdomadaire prévue : 35 heures
- Validation des acquis : Secrétariat d'Etat auprès Ministère Transition Ecologique et Cohésion des territoires charge de la mer et biodiversité

Action Agréée à la rémunération : par la Collectivité Territoriale de Martinique

Titre(s) visé(s)

- Attestations de formation menant au diplôme de « capitaine 500
- Titre monovalent niveau 4 (anciennement IV)

Préreguis

Pour être admis à suivre les formations permettant d'acquérir chacun des modules du CQ500, tout candidat doit :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015;
- Etre titulaire de l'un des titres, diplômes ou attestations suivants :
 - o du brevet C.200, valide, délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 20/08/2015,
 - o des brevets de C.200 yacht, voile ou pêche selon arr. du 20/08/2015, brevets C.200, C.200 yacht, voile ou certificat de capacité selon arr. Du 25/04/2005,
 - o du brevet lieutenant de pêche (*) (réf. arr. 31/12/2007),
 - ou attestation de 5 ans mentionnant l'obtention des modules « conduite du navire » et « techniques du navire » ou du module « environnement du navire » dans les conditions fixées par arr. du 12/05/2006 relatif à la délivrance des brevets CQ550 et C. 500

3° Avoir 18 ans à l'entrée en formation

Texte(s) de référence

Arrêté modifié du 30 octobre 2015, relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 et ses annexes : Annexe II fixant le programme de formation conduisant à la délivrance du diplôme C.500 et annexe III fixant les conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme.

Site: https://formations.mer.gouv.fr/

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement:

- Pas de test

Programme de formation

	Formation	Comments languages	Durée	
	modulaire C500	Comporte les matières suivantes :	Théorique	Pratique
	Module P1-2 (Navigation)	- Navigation	20 h	20 h
		- Météorologie	10 h	
		- Stage radar		30 h
		- Tenue de quart	10 h	
90		- Règle de barre, feux de balise	10 h	
ne 5		signaux		
Diplôme du capitaine 500		- Anglais et technique SMCP	15h	15 h
ı ca		Total module P1-2		
e dı	Module P2-2 (manutention et arrimage)	- Description, construction,	15 h	
lôm		- Stabilité	60h	
Dip		- , sécurité	30h	
		Entretien réparation	15h	
		- Arrimage et manutention	15h	
		135 h		
			Théorique	Pratique
	Module NP-2	- Environnement professionnel	40h	
	(National pont)	- Gestion	40h	

- Total module NP-0	80h
---------------------	-----

(suite) Diplôme de capitaine 200	Formation spécifique C 500	Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers : (1-3-4) UV encadrement des passagers UV situations de crise/comportement humain UV Formation en matière de sécurité des passagers- cargaison / coque	17h30		
		Enseignement médical niveau II (EM II): (Premiers secours en équipe mer, Soins élémentaires et Hygiène et prévention des risques et formation pratique aide médicale en merconsultation télé médicale de niveau 2)	51h		
		Certificat Général d'opérateur (CGO)	35h	35h	
		Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarquements et des radeaux de sauvetage	30		
		Certificat de qualification avancée de lutte contre l'incendie (CQALI)	32		
		- Total module spécifique :	200 h 30		
	Total de la formation			545 h 30	

Validation de la formation

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de capitaine 500 sont au nombre de cinq :

- Module P1-2 (Navigation),
- Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord),
- Module NP-2 (Module National Pont)

Épreuves		coef	Modalités d'évaluation
	Module P1-1 (Navigation)		
Navigation / Météorologie, tenue de quart		1	Une épreuve finale écrite
Règles de barre, feux, balisage		1	Une épreuve finale orale
Stage RADAR		1	Une épreuve pratique en cours de formation
Carte Marine		1	Une épreuve pratique sous la forme d'une séance d'évaluation en fin de formation (1,5h)
Anglais		1	Une épreuve finale orale
	Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord)		
Description et construction / Stabilité /		1	Une épreuve finale écrite en cours de
Sécurité/entretien réparation/arrimage			formation

manutention				
Stabilité			Epreuve écrite finale (1.5h)	
	Module NP-2- (Module National Pont)			
Environnement professionnel		1	Une épreuve écrite en cours de formation	
Rapport de mer		1	Une épreuve écrite finale (2h)	

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Sont éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage.

Condition de validation du C500

Tout candidat à un brevet de capitaine 500 doit :

- 1° Avoir 20 ans au moins le jour du dépôt de sa demande de brevet ;
- 2° Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées dans le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 ; 3° Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
- . 1 Du diplôme de capitaine 500, ou
- . 2 D'un diplôme reconnu dans le tableau 2 de l'annexe I du présent arrêté pour la délivrance du brevet de capitaine 500
- 3° Etre titulaire du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) en cours de validité pour exercer des fonctions à bord de navires armés au commerce ou à la plaisance ;
- 4° Etre titulaire du certificat attestant la validation de l'enseignement médical de niveau I (EM I), de niveau II (EM II) ou de niveau III (EM III) en cours de validité ;
- 5° Etre titulaire du certificat restreint d'opérateur (CRO) ou d'un certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité ;
- 6° Avoir effectué un service en mer d'une durée égale :
- . 1 A douze mois au moins, ou
- . 2 A six mois au moins postérieurement à l'obtention de leur baccalauréat pour les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion des entreprises maritimes, ou
- . 3 A six mois au moins postérieurement à leur entrée dans la formation pour l'obtention de leur diplôme pour les titulaires :
- . 1 Du brevet de technicien supérieur maritime Pêche et gestion de l'environnement marin, ou
- . 2 Du diplôme d'études supérieures de la marine marchand

Moyens pédagogiques

Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur
- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 salle laboratoire mécanique (moteurs hors-bord et in-bord).
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques d'entretien du navire, de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- 1 atelier mécanique,
- 1 atelier soudure,
- 1 simulateur de machines et électricité
- 1 salle de simulateur radio SMSDM
- 1 salle de simulation à la navigation

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle)...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques , débat, discussion ...
- Expérimentale /découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation; pour les formations la formation du C 200, par des questionnements continus

①Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter, ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence); Études de cas; Mises en situation / Simulations.

②Pour l'évaluation

- Appréciations; Grilles d'évaluation; Bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

③Pour la formation

- Liste d'émargement ; Compte-rendu ; Procès-verbaux ; Bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Pour se voir délivrer le diplôme de capitaine 500, le(la) candidat(e) doit :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015
- Avoir suivi les modules de formation correspondants au diplôme visé et justifier de leur acquisition
- Être titulaire et justifier :
- ✓ d'un certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide
- ✓ d'un certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI), valide
- ✓ d'un certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS), valide
- ✓ d'un certificat d'enseignement médical de niveau II (EM2), à minima, valide
- ✓ d'un certificat général d'opérateur (CGO), valide
- ✓ des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (NAVPAX-A, NAVPAX-C, NAVPAX-D = SBNP 1, 3 et 4)

Pour se voir délivrer le brevet de chef de quart 500, le(la) candidat(e) doit :

- Avoir 18 ans, (au -), le jour de la demande de brevet
- > Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015
- Etre titulaire et justifier du brevet C.200 en cours de validité (réf. Arr. 20/08/2015) ou d'un autre titre
- Reconnu (cf. Tab.2, annexe 1, Arr. 30/10/2015 ref. C.500/C.Q.500)
- Etre titulaire et justifier du diplôme C.500 ou d'un autre titre reconnu (cf.Tab. 3, Annexe 1, Arr. 30/10/2015 -ref. C.500/C.Q.500)

Étre titulaire et justifier des certificats ou attestations STCW suivants :

- ✓ du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS), valide
- ✓ du certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie (CQALI), valide
- √ du certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage (CAEERS), valide
- √ du certificat à l'enseignement médical de niveau II (EM II), à minima et en cours de validité
- ✓ du certificat général d'opérateur (CGO) en cours de validité
 - Le brevet de capitaine 500, est quant à lui, délivré aux candidats de 20 ans, (au moins), le jour de la demande du brevet, aux titulaires d'un brevet de chef de quart 500 ou d'un autre titre reconnu (cf. Tab.4, annexe 1,

Arr. 30/10/2015 ref. C.500/C.Q.500) qui satisfont aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret et qui sont titulaires des attestations ou certificats STCW en cours de validité suivants : CFBS, CQALI, CAEERS, EM2 (à minima), CGO et qui ont effectué un service en mer d'une durée égale à douze mois au moins au pont postérieurement à l'obtention du brevet de chef de quart 500 ou titre reconnu comme équivalent (cf. Tab.4, Annexe 1, Arr. 30/10/2015 ref. C.500/C.Q.500), dont six mois en qualité de capitaine ou d'officier breveté.

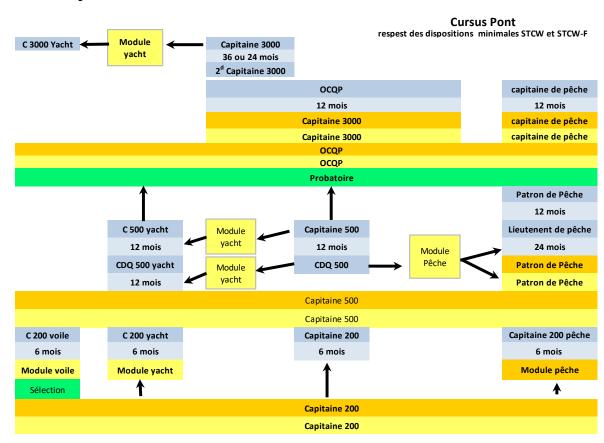
Ces brevets sont soumis à revalidation quinquennale

Indicateur de performance

	2018	2020	2022	2024
Taux de réussite	33.33%	72.00%	100%	En cours

Passerelles, équivalences et suite de parcours

Passerelles et suite de parcours



Equivalence

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

10 070,00 €

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant (e), demandeur (eues) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

- ♣ Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio, échange par courriel et / ou physique).
- ♣ Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet <u>www.efpma-martinique.com</u> ou transmission par courriel
 - 3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boite aux lettres devant l'établissement (cf. dossier de candidature)
- Lélais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (date limite désignée)
- Accusé de réception du dossier par courriel
- ♣ Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation
- ♣ Convocation des admis pour une pré-rentrée et un test de positionnement (en présentiel ou en visioconférence) 3 semaines avant le début de la formation.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel

Maj : Janv 2025